



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service des affaires juridiques et financières

DECISION DU MAIRE N° DC – 2024 – 156
DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDIT
DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Maire de Tassin La Demi-Lune,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-58 en date du 9 novembre 2023 portant visa préfectoral du 16 novembre 2023 par laquelle la Ville a adopté la nomenclature M57 sur l'ensemble de ses budgets à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération N°2023-59 en date du 9 novembre 2023 portant visa préfectoral du 16 novembre 2023 par laquelle la Ville a adopté un règlement budgétaire et financier autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu la délibération N°2024-05 en date du 12 février 2024 portant visa préfectoral du 16 février 2024 par laquelle la Ville a adopté le budget primitif 2025 – budget principal de la Ville ;

Vu la délibération N°2024-37 en date du 26 juin 2024 portant visa préfectoral du 11 juillet 2024 par laquelle la Ville a adopté une décision modificative n°01 – budget principal de la Ville ;

Vu la délibération N°2024-81 en date du 18 décembre 2024 portant visa préfectoral du 20 décembre 2024 par laquelle la Ville a adopté une décision modificative n°02 – budget principal de la Ville ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de procéder aux engagements sur 2024 des modifications de marché concernant les travaux d'aménagements du PPE la Raude, pour un montant total de 10 360.78€ TTC.

Considérant les crédits disponibles au chapitre 21 ;

DECIDE :

Article 1 :

De procéder au virement de crédits suivants :

Objet	Section	Chapitre	Nature	Fonction	Montant
Travaux supplémentaires PPE LA RAUDE	Investissement	21	21314	020	- 10 360.78 €
		23	2313	4221	+ 10 360.78 €

Article 2 :

La présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,
- publiée sur le site internet de la Collectivité,
- amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône,

Certifie exécutoire par :

- La transmission en préfecture le
- La publication sur le site internet de la Collectivité le

Tassin la Demi-Lune, le

Par délégation,
Pierre Bergeret
Adjoint au Maire chargé des finances

